

j) la cible (target) enfin indique le groupe auquel la communication est particulièrement adressée.

2) Les catégories "comme c'est dit"

Elles regroupent:

a) la forme ou le type de la communication, par exemple les distinctions entre fiction et non-fiction ou, dans l'étude des contenus radiophoniques, la distinction entre musiques classique et populaire, drames et variétés;

b) la forme de la déclaration, forme grammaticale et syntaxique;

c) l'intensité, plus exactement la "force" ou le "v leur" d'excitation" avec laquelle la communication est faite;

d) le dispositif qui concerne la classification d'un corps de contenu sur la base de son caractère rhétorique ou propagandiste. Ainsi des artifices de propagande tels que généralités, entassements de faits ou de relations, de types d'arguments employés ou des figures de style.

Ces catégories ne sont pas toutes et universellement appliquées : l'analyse de contenu est en fait un ensemble de techniques dont le choix et l'utilisation varient selon l'analyste, le matériel sélectionné et l'orientation considérée, même à l'intérieur d'un champ théorique comme celui de la psychologie sociale.

La méthode vise en général à faire apparaître une série de significations (18), et pour ce faire, il faut dégager dans le texte les indicateurs qui sont reliés à ces significations. Le rapport fonctionnel est donc entre expression de la signification et moyens de cette expression. L'analyse se situe en théorie à un niveau supralinguistique puisqu'il faut traverser la structure linguistique d'un texte pour accéder au sens de ce texte. Catégoriser un segment revient alors à le placer dans une des classes d'équivalence définies par le tableau d'analyse et ce, en fonction du seul jugement du codeur sur la présence, l'absence ou l'intensité du prédicat considéré. La pertinence linguistique des indicateurs n'est pas non plus fixée, d'où l'importance exagérée des qualités psychologiques demandées au codeur pour saisir ce qui importe. Un problème important surgit ainsi très vite: celui de la fidélité intercodeurs puisqu'il est nécessaire que ces derniers "appliquent tous les mêmes définitions et le même système de référence au cours de leurs opérations"(18)

(18) Cartwright, D.P., in Festinger, L., Katz, D., Les méthodes de recherches dans les sciences sociales, trad. fr., Paris, PUF 1963, p. 481

Que cet accord soit supposé ou qu'il soit le résultat d'un apprentissage de la lecture, la conséquence reste néanmoins un chevauchement entre la perspective théorique de l'analyste et la pratique du locuteur. Le risque est donc grand que l'analyse reproduise dans ses résultats la grille de catégories qui a guidé la lecture et qu'il y ait en définitive confusion entre l'objet à saisir et la méthode. Nous ne pouvons nous permettre d'ignorer ce danger.

Les techniques d'analyse de contenu ne répondent donc que très partiellement à l'objectif qui est le nôtre; elles restent cependant non négligeables dans la mesure où leur maniement éprouvé constitue souvent un utile point de départ méthodologique. Elles permettent en effet de distribuer, c'est-à-dire d'isoler et de classer les éléments significatifs d'un domaine et ce, préalablement à l'opération d'attester la pertinence syntaxico-logique de ces éléments. Elles conduisent à dégager provisoirement un fonctionnement propre du contenu sémantique, sans pour autant imposer la coïncidence d'un tel parcours avec d'autres fonctionnements du texte, rhétorique ou logique par exemple. Elles contraignent enfin le chercheur à dépasser la simple intuition pour préciser sa visée et expliciter les choix qu'il fera dans l'examen du corps d'un matériel.

V. ANALYSE LOGIQUE

Le fait que nous abordions le problème de l'argumentation sous l'angle logique est lié à l'orientation des recherches du Centre dont l'objectif principal est une approche de la "logique naturelle". Ainsi, étudier la structure profonde des énoncés ou des enchaînements d'énoncés, sous l'aspect des opérations et des relations qui les constituent dans le discours argumentatif, entre bien dans cette perspective. De plus, tenter de "traverser" la surface linguistique vers l'organisation des contenus en situation discursive nous est, en quelque sorte, imposé par les limitations qui nous ont paru découler d'un point de vue strictement linguistique (voir chapitre VI).

L'analyse logique peut procéder de choix méthodologiques différents. On en trouvera ici un exemple (voir en annexe IV) qui relève explicitement d'un souci comparatif.

En effet, en essayant à plus d'une reprise de répondre, à priori, à la question de la nature du discours argumentatif et de sa spécificité par rapport à d'autres types de discours, il nous a paru licite de faire l'hypothèse provisoire qu'un des caractères de l'argumentation, au moins, consiste à "rendre raison" d'une ou de plusieurs affirmations. En ce sens on peut supposer l'existence de mécanismes qui enchaînent des propositions dans le but d'en étayer rationnellement certaines. Nous ne postulons rien, pour l'instant, sur la nature de ces mécanismes ni sur leur rationalité. Mais cette hypothèse appelle immédiatement une comparaison de l'argumentation ainsi conçue avec le modèle même de la cohérence rationnelle qu'est la démonstration ou, plus généralement, l'enchaînement déductif de propositions.

Cette comparaison est heuristiquement utile. Mais c'est à ce niveau qu'il faut la maintenir, ce qui signifie qu'elle n'accède pas encore à un niveau explicatif. Car, dans la mesure où nous disposons d'un modèle formel de la déduction, l'appliquer sur l'argumentation permet pour l'instant, non pas de savoir ce qu'est l'argumentation et d'expliquer comment elle fonctionne, mais de voir au moins ce qu'elle n'est pas. Vouloir aller plus loin et affirmer, par exemple, que l'argumentation est une déduction mal faite ou, au contraire, que l'une et l'autre n'ont strictement rien de commun serait abusif dans l'état actuel de l'étude du problème; le faire, supposerait qu'on justifie théoriquement leur comparabilité. De même, on ne trouvera pas, ici, de réponse à la question de savoir si on doit comparer l'argumentation à la déduction

formalisée plutôt qu'à des discours déductifs non formalisés (19). En effet, nous ne savons pas si ces derniers relèvent plus de la déduction que de l'argumentation. Ceci serait déjà un objet d'étude en soi. Pour les besoins de la cause, nous trancherons à priori la question - ce qui n'est bien sûr pas une façon d'y répondre - en décidant de comparer argumentation et déduction formalisée. C'est pourquoi nous tenons à insister sur le fait qu'il s'agit pour l'instant d'une expérience limitée, et, peut-être en dernière analyse, non pertinente. Toutefois, on peut dire déjà que, si elle risque de n'être pas soutenable théoriquement, elle n'a pas manqué d'être féconde par ce qu'elle a permis d'observer, compte tenu de sa partialité.

Que faut-il entendre par déduction ?

Déduire - si on se réfère au dictionnaire - consiste à tirer de certaines données la ou les conséquences qui s'en suivent nécessairement ou qui en découlent rigoureusement. Cette définition, trop générale, demande à être développée : il faut savoir ce qu'on doit entendre par "nécessairement" ou "rigoureusement". Se poser cette question revient alors à se demander à quelles conditions doit obéir une déduction pour être reconnue strictement comme telle. Or y répondre suppose qu'on se donne une norme de ce que doit être la forme d'une déduction ou, en d'autres termes, qu'on dispose d'un modèle formel de la déduction. Ainsi, si une déduction est une séquence de propositions enchaînées, cet enchaînement n'est pas quelconque et obéit au moins aux trois impératifs suivants :

- 1) C'est une relation de type implicatif qui d'une part ordonne les éléments de la séquence et, d'autre part, est tel que la vérité des données ou prémisses entraîne la vérité de la conséquence ou conclusion.
- 2) Comme termes de la relation n'intervient que ce qui est donné dans les prémisses, ce qui implique que celles-ci doivent être entièrement formulées et complètement énumérées. En d'autres termes, rien ne peut s'introduire "subrepticement" dans le déroulement de la séquence.

(19) La démonstration d'une propriété géométrique du type de celles qu'on trouve dans les Elements d'Euclide (Euclid's elements, New-York, Dover Publ. inc., 1956) nous semble correspondre à ce type de discours. Ainsi, par exemple, dans le cas de la proposition 1.6, il faut faire appel à deux théorèmes (1.5 et 1.18) auxquels rien, dans le texte, ne renvoie explicitement, si on veut reconstruire l'enchaînement rigoureux des énoncés constituant la preuve.

3) Chaque instance de la relation ou chaque étape de la séquence est explicitement étayée par des clauses justificatrices appartenant à l'un ou l'autre des types suivants :

- position explicite des prémisses qui peuvent être soit des propositions vraies par décision ou vraies "en soi" et simplement posées (principes, axiomes, définitions de termes, constatations fait, évidences, etc.), soit des propositions dont la vérité est prouvée par une séquence déductive antérieure (ce qui correspond intuitivement à l'idée de théorème). On s'octroie par ailleurs le droit de répéter ce qu'on a posé autant de fois qu'il en est besoin en partant du principe qu'une fois le vrai établit il peut être ré-utilisé sans autre preuve (on notera, en ce qui concerne les prémisses, que la façon dont une proposition est évaluée est indépendante de la forme de la déduction et relève de son interprétation.),
- position explicite d'hypothèses que la déduction a pour but de valider en cours de route,
- usage explicite de règles logiques qui permettent de composer ou de décomposer les propositions. La forme de ces règles dépendra de la définition qu'on se donne du fonctionnement des opérateurs logiques (ou, et, non, si... alors, etc.), réduite au cas où les propositions qu'ils composent entre elles sont vraies.

Un exemple clarifiera ce développement.

Soit le raisonnement suivant :

" C'est un thème bien connu de la vie politique helvétique qu'il suffit d'être suisse et de sexe féminin pour ne pas avoir le droit de vote. Par ailleurs, je sais que j'ai le droit de vote et que je suis suisse. J'en conclus que je ne suis pas de sexe féminin ".

S'agit-il d'une déduction rigoureuse ?

Deux règles logiques suffisent à assurer la rigueur de cet enchaînement :

- R₁. Qu'un évènement p suffise pour entraîner un évènement q et que q ne soit pas le cas implique que p n'est pas non plus le cas
- R₂. Que deux évènements p et q ne soient pas le cas ensemble et que p soit le cas (isolément) implique que q n'est pas le cas.

Symboliquement écrite, la déduction se présente ainsi :

soit $p =_{df}$ "je suis suisse", $q =_{df}$ "je suis de sexe féminin", $r =_{df}$ "je n'ai pas le droit de vote."

soit: R_1	$\left\{ \begin{array}{l} P \supset Q \\ \sim Q \\ \hline \sim P \end{array} \right.$	R_2	$\left\{ \begin{array}{l} \sim(P \wedge Q) \\ P \\ \hline \sim Q \end{array} \right.$
-------------	---	-------	---

où $\supset =_{df}$ "si ... alors"
 $\wedge =_{df}$ "et"
 $\sim =_{df}$ "non"

L'usage des majuscules indique qu'on parle des propositions dans la métalangue.

- | | | | |
|----|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| 1. | $(p \wedge q) \supset r$ | Prémisse no 1 | (un principe politique) |
| 2. | $\sim r$ | Prémisse no 2 | (un fait) |
| 3. | p | Prémisse no 3 | (un fait) |
| 4. | $\sim (p \wedge q)$ | En vertu des lignes 1 et 2 de R_1 | |
| 5. | $\sim q$ | En vertu des lignes 4 et 3 de R_2 | |

Donc $(p \wedge q) \supset r$ et $\sim r$ et p impliquent $\sim q$.

Simplement lu, le raisonnement ci-dessus peut sembler paradoxal et il ne saute pas aux yeux que la séquence de propositions qu'ils constitue soit une déduction correctement construite. La formalisation qui en est donnée, faite conformément à l'idée d'une déduction rigoureuse, montre que c'est pourtant le cas mais à condition d'admettre la définition formelle qu'on donne de " p suffit pour que q " (conditionnelle) et de " p et q ". En d'autres termes, il s'agit d'admettre la validité de R_1 et R_2 . Or il n'est pas certain que ces définitions formelles soient conformes à l'usage "naturel" de ces opérateurs dans des discours non-formalisés.

Le modèle formel que nous avons utilisé est celui de la déduction naturelle. Nous en expliquerons l'écriture de façon plus détaillée sur un autre exemple (voir Annexe IV).

L'idée de la déduction naturelle est due à G. Gentzen (20). Elle sera reprise par F.B. Fitch (21) qui lui donne une présentation particulièrement commode encore que dans un contexte non classique. Enfin elle a été récemment appliquée à la logique classique avec la même présentation, par J.B. Grize (22).

On notera que, dans le contexte où ce modèle a été construit, le terme de "naturel" ne signifie pas qu'on a là un exemple de théorie de "logique naturelle", au sens défini plus haut (23). Il s'agit au contraire toujours de logique extensionnelle (24), construit en vue d'un usage spécifique, le fondement de la théorie mathématique. Néanmoins, ce modèle est plus proche des procédés naturels de pensée que ne l'est la démarche axiomatique, selon laquelle on a généralement présenté la théorie de la déduction. En effet, la déduction y est effectivement présentée comme une séquence inférentielle représentant le passage d'une classe de propositions posées comme vraies et fonctionnant comme prémisses à une proposition qui en est la conclusion et dont la vérité découle des précédentes par l'intermédiaire d'un ensemble fini de règles logiques.

I

-
- (20) Gentzen G. Recherches sur la déduction logique. Trad. Feys-Ladrière, Paris, PUF, 55.
- (21) Fitch F.B. Symbolic Logic, New York, The Ronald Press Co, 1952.
- (22) Grize J.B. Logique moderne I, Paris, La Haye, Gauthier-Villars, Mouton, 1969.
- (23) Cf. note (4), p.5
- (24) La logique extensionnelle définit les propositions comme des fonctions de vérité. Dans ce contexte, les propositions atomiques sont considérées comme des signes dénotant un certain "état de fait"; elles sont alors dites vraies ou fausses (en logique classique tout au moins) selon qu'il existe ou non un "état de fait" satisfaisant la fonction. Les propositions non atomiques sont des composées dont la valeur de vérité est uniquement fonction de celle des propositions atomiques qui les composent, compte tenu de la définition des opérateurs de composition.

D'une façon générale, le mécanisme de la preuve consiste à éliminer les hypothèses qui interviennent dans la déduction, soit en montrant qu'elles constituent l'antécédent d'une proposition implicative, soit en montrant qu'elles conduisent à une contradiction, donc que leur négation est vraie. Au sens strict, on dit qu'on a une démonstration de p_n , lorsque p_n peut s'établir à partir d'une classe d'hypothèses vide (ce qui arrive lorsque toutes les hypothèses ont été éliminées). Dans ce cas, p_n est un "théorème". Mais on peut s'arrêter avant et construire une dédution de p_n à partir de l'hypothèse p_1 . Cette hypothèse est alors une prémisses de laquelle dépend, ou sous laquelle est construite la conclusion p_n . Pour l'utilisation que nous ferons du modèle, le niveau de la déduction suffit. Le "métathéorème de la déduction" (25) met en évidence ces propriétés de la déduction formelle. Ainsi, si on a pu déduire une proposition q à partir d'une hypothèse p , on a aussi démontré que p implique q , ou que l'expression "de l'hypothèse p , je déduis q " est un théorème. Ou, en notation logique :

"si $p \vdash q$ alors $\vdash p \supset q$ "

où " \vdash " indique que q et $p \supset q$ ont été construites conformément aux règles formelles du modèle.

Nous nous sommes contenté de décrire superficiellement ce modèle. On en trouvera une présentation complète dans les ouvrages cités en note p. 24 . Mais cette description suffit pour remarquer que l'idée de la déduction qui y est représentée est elle-même déjà formelle dans la mesure où elle est fondée sur une définition précise, schématique et restrictive du jeu des opérateurs propositionnels (choix de l'extentionnalité, de la bivalence, de la conditionnelle de Philon(26) etc.). On pourra même parler d'une définition "ad hoc", dont l'objectif n'est pas l'usage "naturel" des opérateurs. Ainsi, ce que représente le modèle est bien loin de ce que l'on devrait entendre, au sens propre cette fois-ci, sous le terme de "déduction naturelle" et dont certaines parties

(25) Kleene S.C. Introduction to Méta-mathematics, Amsterdam, North Holland Publish. Co, 1964, p. 90.

(26) Les Stoiciens avaient déjà formulé la définition de "si p alors q " que retiendront les logiciens modernes sous le nom de conditionnelle, et qui veut que "si p alors q " n'est vraie que si elle équivaut à "on n'a pas p et non- q ".

de textes argumentatifs sont un exemple comme nous aimerions le montrer. Toutefois, même si la distance est grande entre ces deux objets, à savoir entre la déduction naturelle au sens formel du terme, et la déduction naturelle au sens de parties d'un discours non-formalisé, une comparaison entre eux n'est pas inutile, d'autant plus que ce modèle a au moins l'avantage d'exister.

Nous nous limiterons à ne donner de l'application de la méthode qu'un aperçu, à partir d'un texte très court. (27). Mais il est nécessaire préalablement de formuler certaines des hypothèses provisoires qui nous ont guidés. Par contre, les conclusions qu'il est possible d'en tirer restent encore au niveau des thèmes de recherche à cause du caractère trop intuitif des démarches utilisées.

1. Ce type d'analyse ne s'applique pas à tout discours supposé argumentatif, mais à certaines de ses parties seulement. En effet, intuitivement, quelques-unes d'entre elles se présentent comme des ensembles de propositions qui semblent s'enchaîner les unes aux autres, les unes servant à justifier, à consolider, etc., les autres. Ce fait est plus apparent encore, quand il s'agit d'une réfutation, d'une mise en question des affirmations d'un adversaire pour en montrer l'inconsistance. C'est le cas du texte que nous avons choisi.

2. En comparant superficiellement déduction formelle et argumentation (sous la forme particulière de ces types d'enchaînement dont nous venons de parler), on ne manque pas de remarquer immédiatement que la seconde manque de ce qui est constitutif de la première : le fait d'être complètement explicite. En effet, dans la déduction formelle sont toujours donnés explicitement : l'ensemble des prémisses, le nombre de pas, la justification de chaque étape par une règle, l'ensemble des règles, de même qu'est toujours explicitement faite la distinction entre langue et métalangue.

On peut donc faire l'hypothèse que certains passages argumentatifs procèdent "more deductivo" à condition de faire la part de ce qui manque d'une part, et de ce qu'il y a en plus, d'autre part. C'est là, spécifiquement, notre objet. La norme est le modèle décrit ci-dessus, norme qui permet d'approcher négativement notre objet en mettant en évidence ce qui n'y entre pas et qui

est significatif de l'argumentation, ou de la logique "en situation".

Si on s'interroge alors sur la fonction de ce qu'il faut ajouter pour que la "machine" déductive puisse "tourner" - mais on sort par là de l'analyse logique pour faire une incursion dans le domaine psychologique - on peut faire l'hypothèse que si l'argumentation manipule des prémisses implicites ou ne fournit pas toutes les règles du jeu, c'est qu'elle fait intervenir l'activité de l'auditoire dans la construction même du discours. Ainsi, dans cet ordre d'idée, on trouve des principes généraux qui sont supposés partagés par l'orateur et son auditoire, nécessaires pour étayer une affirmation et qui paraissent jouer le rôle des "lieux" aristotéliens. De la même façon, le locuteur fait appel à la capacité déductive, au "bon sens", à la "raison" de son auditoire, comme il utilise implicitement, par ailleurs certaines thèses qu'il prête à un adversaire, renvoyant ainsi à un discours qui n'est pas le sien et auquel il répond sur un mode qui peut aller du dialogue à la réfutation.

D'autre part, si on fait porter l'attention sur ce qui, dans le texte argumentatif, excède la capacité de formalisation du modèle, on sort du cadre de la logique classique extensionnelle où la valeur de vérité des propositions est seulement dénotée et assertée au sens étroit du terme (il est vrai que "p"). C'est du moins ainsi que l'entend, philosophiquement, l'empirisme logique à qui l'on doit d'avoir développé la question aussi loin que ses présupposés le lui permettaient. (28). Ainsi, on peut observer qu'il existe de nombreuses façons de "construire" le vrai, ou de valoriser une proposition, parmi lesquelles l'assertion au sens strict n'est qu'un cas particulier, et qui sont marquées par l'emploi de modalités ou, par la prise en charge par le locuteur, de l'acte de poser une proposition, etc. On remarquera aussi que l'organisation des propositions s'effectue à deux niveaux au moins - c'est d'ailleurs le cas aussi pour la déduction incomplètement formalisée - celui où on pose une thèse, où on parle du monde, et celui où on dit comment on pose une thèse et ce qu'on en fait ou ce qu'il faut en faire, mais que ces niveaux sont rarement explicitement distingués.

3. En ce qui concerne le choix des unités d'analyse, il est extrêmement difficile de trouver des critères objectifs dans la mesure où l'analyse

(28) Voir Kneale & Kneale, The development of logic Oxford, 1962, pp. 601 sqq.

porte sur l'organisation du contenu dont la forme n'est pas nécessairement recouverte par la forme linguistique. La part d'intuition est donc très grande, aussi grande que celle qu'il faut mettre en jeu pour dégager l'implicite de l'explicite. L'unité retenue est la proposition logique qui, si elle est analysée - ce que nous ne ferons pas - désigne soit une relation de type prédicatif, soit une position d'existence, en d'autres termes, le contenu d'un jugement. Celui-ci peut être seulement posé (implicite^{ment} posé comme vrai) ou explicitement désigné et doué d'une valeur (la vérité n'est qu'un cas particulier dans un ensemble de valorisations possibles). Dans le second cas, il est l'objet de ce que nous appellerons ici un acte d'assertion au sens large de la part du locuteur. Cette appellation vaudra pour des expressions aussi variées et aussi différentes que "je dis que p", "il est possible que p", "ce p est inadmissible", "il est vrai que p", etc. p peut être ici une proposition atomique ou une proposition composée. Mais cette appellation vaut aussi dans des cas plus complexes :

- l'assertion peut porter sur une chaîne de propositions et c'est l'enchaînement qui sera désigné. Dans l'exemple "je prouve que p", p est asserté comme "⊢ p", ce qui renvoie à toute la chaîne de propositions qui ont permis de le construire.
- l'assertion peut porter sur une autre assertion donc sur une proposition et son mode d'être assertée. Ainsi, l'expression "je crois qu'on peut faire l'hypothèse que p", si on pose que q =_{df} "on peut faire l'hypothèse que p", devient "je crois que q". Ce découpage permet de montrer entre autre qu'une expression comme "l'hypothèse p est possible" a un contenu différent de celle de "l'hypothèse de la possibilité de p".

Cette hiérarchisation des propositions est indispensable dès qu'on sort de la simple position de vérité extensionnelle ou dès qu'on veut tenter de mettre en évidence des niveaux de langue (à ce propos il serait peut-être plus utile de parler de niveaux dans l'activité du locuteur qui construit un enchaînement de propositions). Elle permet, de plus, une certaine souplesse de l'analyse, rendue nécessaire par le fait que nous sommes obligés de découper les propositions en fonction d'une idée préconçue du schéma dans lequel elles entreront, alors que ce schéma lui-même ne peut être construit que lorsque l'on en aura distingué les éléments. Le découpage sera donc fait en fonction du rôle qu'une proposition est censée jouer dans un schéma à reconstruire, ce qui impose une certaine circularité à la démarche, pour l'instant inévitable.

VI. LES ANALYSES LINGUISTIQUES

Notre objet d'étude est constitué par des textes (discours) dont nous choisissons de façon non définitive de négliger les aspects phoniques d'intonation et de débit. C'est donc par l'intermédiaire de la langue que nous gagnerons les informations nécessaires à notre projet. Il est certes possible de se contenter en première approximation, de "lire" le texte, au sens usuel du terme et d'en tirer certains éléments qui paraissent pertinents. Mais les exigences que nous nous sommes posées réclament davantage. Il est nécessaire ainsi de préciser par quel procédé on tire quelque chose d'un texte donné. Il est donc naturel de s'interroger sur la possibilité d'utiliser les méthodes d'analyse linguistique actuellement pratiquées.

Celles-ci (méthodes de Harris, de Pike) apportent incontestablement des résultats intéressants. Toutefois, il apparaît déjà qu'elles sont limitées pour notre projet. Ces limites sont essentiellement de trois ordres :

(1) la linguistique s'est constituée comme une science en considérant chaque langue comme un système de signes autonome. Or, ce qui nous importe, ce ne sont pas les mécanismes linguistiques eux-mêmes et leur structure, mais bien ce qu'ils deviennent dans des conditions de production argumentatives.

(2) Les méthodes linguistiques en usage, ne dépassent guère les limites de l'univers de la phrase. Il s'agit là d'une unité essentielle, mais elle offre deux inconvénients pour nous. Le premier est d'ordre théorique: la phrase peut contenir des aspects argumentatifs, mais une argumentation se joue au-delà de la phrase, à travers au moins un texte tout entier. Le second est de nature pratique: la décomposition d'une phrase en éléments très petits constitue un crible trop fin pour permettre le traitement d'un corpus d'une certaine dimension.

(3) Les procédures linguistiques d'autre part permettent rarement d'aller au-delà de la structure superficielle de l'énoncé. Or des structures superficielles très différentes peuvent jouer le même rôle dans le discours argumentatif. Le choix de la forme n'est sans doute pas indifférent, mais il est certainement subordonné à la fonction. Aucune des analyses structurales classiques n'apporte de solution à ce problème. (29)

(29) Harris, Z., Methods in structural linguistics, Chicago Univ. Press, 1951.

J. Dubois, Grammaire structurale du français, Paris, Larousse 1965.

Wells, R.D., Immediate constituents, Language, 23, 1947, 81-117.

Quant à la grammaire générative de N. Chomsky (30), bien que permettant la distinction entre structure superficielle et structure profonde de l'énoncé, elle n'a jusqu'ici que peu abordé l'analyse du discours. (31).

Enfin, l'usage des résultats d'une analyse linguistique reste encore délicat. Il suppose, en effet, résolue la question des rapports exacts entre langage et logique, ce qui est actuellement loin d'être le cas.

Tout cela ne signifie pas que nous puissions nous passer du concours de la linguistique. Néanmoins, il nous faudra tenter d'adapter à nos propres fins les méthodes dont elle dispose.

(30) Chomsky, N.A., Les structures syntaxiques, Paris, le Seuil, 1969, et: le langage et la pensée Payot, 1970.

(31) Bever, T.G., Ross, Underlying structures in discourses, MIT, s.d.

VI.1. La méthode de Z. Harris (32)

C'est une analyse distributionnelle qui considère le discours comme une combinaison de phrases et une suite linéaire. Son intérêt est double, d'une part à cause du rôle qu'elle a joué dans la motivation des recherches postérieures sur le sujet, amenant à poser aujourd'hui la question d'une théorie du discours, et d'autre part en raison des positions théoriques qu'elle exprime, notamment dans le domaine de l'analyse sémantique. Elle bénéficie enfin de par son ancienneté, des observations de la pratique.

Les premiers travaux de Harris remontent en effet à 1946 il s'agissait alors de procédures formalisées de descriptions, d'expressions en termes de séquences plutôt qu'en termes de morphèmes isolés. Ses derniers travaux sont fondés maintenant sur l'occurrence des morphèmes entant qu'éléments isolables à l'intérieur du texte.

Il faut signaler cependant une caractéristique fondamentale : c'est que cette analyse de l'occurrence des éléments n'est faite qu'en fonction du texte particulier considéré, et non en fonction de ce qui peut exister hors de ce discours.

Harris voit en effet deux classes de problèmes dans les difficultés que soulève l'analyse du discours.

La première série de problèmes vient de ce que la linguistique descriptive borne son étude aux limites de la phrase; par suite, l'interdépendance de deux éléments n'est jamais considérée autrement qu'à l'intérieur et en rapport avec les termes de la phrase à laquelle appartiennent ces deux éléments. La structure même de l'énoncé complet échappe ainsi à l'analyse.

La deuxième classe de difficultés est celle des rapports entre comportement social et langue. Là encore, la linguistique descriptive est impuissante à rendre compte des relations existant entre les significations des morphèmes employés et les situations sociales dans lesquelles ils ont été produits. Cette insuffisance n'a été jusqu'ici que partiellement réduite par les travaux de ceux qui ont voulu se consacrer à la mise en relation des faits linguistiques et des faits de culture.

(32) Harris, Z.S., Discourse analysis : a sample text, Language, 28, n.4, 1952, p. 474
String analysis of sentence structure, in: Papers on formal linguistics, I, La Haye, Mouton, 1962

C'est donc à la résolution de ces deux séries de problèmes qu'Harris va destiner sa méthode qui traitera le discours comme un tout spécifique. Ainsi, selon lui, pourront être surmontées les insuffisances et les difficultés liées à une limitation de l'étude à la phrase puisqu'on examinera le discours entier, succession de phrases, et que, de plus, seront obtenues des informations sur les rapports entre langue et autres comportements du fait même que le discours est produit dans une situation bien déterminée.

En fait, il s'agit d'appliquer les procédures distributionnelles de la linguistique à un seul texte à la fois. La méthode consiste simplement à établir l'occurrence relative des éléments, donc ici des phonèmes. Ce que cherche Harris, c'est à constater empiriquement comment ces éléments figurent: à côté de quels autres éléments ils sont placés, et quels sont leurs environnements. La démarche suivie est par conséquent comparable à celle d'un grammairien qui établirait des rapports distributionnels entre les éléments entrant pour composition dans sa grammaire.

Harris distingue ainsi d'abord les éléments à environnements identiques des éléments à environnements équivalents, pour les regrouper dans deux classes distinctes.

Les éléments à environnements identiques sont ceux qu'on peut permuter dans des phrases qui restent identiques. Les éléments à environnements équivalents situés dans des environnements presque identiques peuvent être regroupés dans une classe sous réserve de les relier à travers une chaîne d'équivalences. Harris donne ainsi l'exemple de l'équivalence entre "milieu de l'automne" et "fin du mois d'octobre" dans les deux phrases :

Ici les feuilles tombent vers le milieu de l'automne.

Ici les feuilles tombent vers le milieu du mois d'octobre.

Toutes les séquences rencontrées dans des environnements équivalents peuvent ensuite être regroupées à l'intérieur d'une classe d'équivalences.

Les phrases: *La rentrée a lieu le (T₁)*
Les cours commencent vers le (T₂)
Les vacances finiront aux alentours
de (T₃)

sont membres de la classe d'équivalences T.

Les membres des phrases citées précédemment: "milieu de l'automne" (E₁), "fin du mois d'octobre" (E₂) appartiennent à la classe E. Dans le texte, E peut se trouver placé après ou avant T. On peut donc découper ce texte en fragments symbolisés par des formules des types TE, ET, etc.

On peut aussi constituer des classes d'équivalences réunissant les séquences qui ont des environnements équivalents. Enfin on peut représenter l'ordre des occurrences successives des éléments d'une classe, par exemple les ordres de E par rapport à T.

La représentation de la structure du texte devient alors un tableau dont les lignes indiquent ce que contient une phrase ou une sous-phrase, les colonnes présentent les phrases successives:

T_1E_1	T_3E_2
T_1E_2	T_3E_3

On dira donc qu'il y a équivalence entre des éléments du texte si ces éléments sont répétés dans l'environnement d'autres éléments identiques ou équivalents. L'ensemble correspond alors à une classe d'équivalences. Le résultat obtenu enfin, n'est pas un tableau indiquant la composition des phrases comme le ferait une grammaire traditionnelle mais l'ensemble des schémas d'occurrence de ces classes d'équivalences à travers tout le texte, leur distribution.

Bien sûr nous ne faisons ici que résumer l'essentiel de la méthode. Il faut ajouter en effet, qu'Harris complète son analyse par une série de techniques auxiliaires dont le rôle est aussi important et qui vont du mode de reconnaissance de l'occurrence d'un élément et des types de subdivision des phrases jusqu'aux transformations grammaticales qui consistent à comparer une phrase du texte à des phrases qui ne sont pas dans le texte. Cette dernière procédure a pour but de vérifier que deux phrases différentes présentent la même combinaison de classes d'équivalences même si leurs morphèmes se combinent différemment.

L'objectif de Harris, en résumé, est donc celui d'élaborer un ensemble de techniques cohérent dans la mesure où ces techniques se complètent mutuellement. Le lecteur peut cependant se demander le pourquoi de telles techniques. Nous laisserons Harris y répondre lui-même : *"L'analyse du discours, nous apprend comment un discours peut être bâti pour satisfaire à diverses spécifications, exactement comme la linguistique descriptive construit des raisonnements raffinés sur les façons dont les systèmes linguistiques peuvent être bâtis pour satisfaire à diverses spécifications. L'analyse du discours donne aussi des renseignements sur des fragments de discours plus longs que la phrase; ainsi, il se révèle qu'il y a des rapports entre les phrases successives, mais que ces rapports ne sont pas visibles*